

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 03 mai 2022

Référence
2022_028

Objet de la délibération
Vente de la parcelle privée E 716 de la commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Date de la convocation
26 avril 2022

Date d'affichage
10 mai 2022

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 10 mai 2022

Et

Publication ou notification
du :
10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Présents : M.ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle (en retard de 20 minutes), Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOUR Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONY Catherine (pouvoir à Monsieur Etienne MEGEMONT), Mme FINET Hélène (pouvoir à Madame PLANEIX Bernadette)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Vente de la parcelle privée E 716 de la commune

Rapporteur : Emmanuel NESME

Monsieur Emmanuel NESME rappelle que le montant du prix de vente est de 20 € du m².

Il expose que lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, le conseil a délibéré à l'unanimité sur le déclassement d'une parcelle attenante aux parcelles E 385, E 386 et E 691 sises dans le village du Bouchet et propriété de Madame Jocelyne LACOUR.

Sur le site, cette partie est enherbée. La partie de domaine public concernée constitue le devant de porte des bâtiments situés sur les parcelles E 385 et E 386.

Cette parcelle a fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte à céder et lui attribuer une nouvelle référence cadastrale.

La nouvelle parcelle est cadastrée E 716 pour une surface de 171 m².

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CONSTATE** : la désaffectation de la parcelle attenante aux parcelles E 385, E 386 et nouvellement numérotée E 716,
- **PRONONCE** : son déclassement du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune,
- **DECIDE** : de son incorporation dans le domaine privé,
- **CEDE** : la parcelle nouvellement cadastrée E 716 d'une surface de 171 m² pour un montant de 20 € par m² soit un total de 3 420 €, les frais d'acte d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur,
- **HABILITE** : Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

